

Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
37	53

#### Date de convocation

**4 juillet 2024**

**Rivières – GEMAPI -  
Validation du co-portage du  
Projet de Territoire de  
Gestion de l'Eau (PTGE)  
Drôme des Collines en  
partenariat avec Valence  
Romans Agglo**

**N° de la délibération  
2024-389**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 11 juillet 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Michel BRUNET (pouvoir à Isabelle FREICHE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Christèle DEFRANCE, Mmes Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, M. Jean-Christophe WEIBEL.

La question de la préservation et du partage de la ressource en eau sur le territoire national devient chaque jour plus essentielle. Dans ce cadre la circulaire du 7 mai 2019 vise à encourager les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Ces démarches reposent sur « une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Elles aboutissent à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire permettant d'atteindre dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant ».

Le territoire d'ARCHE Agglo est concerné sur sa partie drômoise par le PTGE Drôme des collines. Ce territoire comprend 6 sous bassins versants et couvre 2 EPCI à part équivalente : ARCHE Agglo et Valence Romans Agglo.

Il est donc ressorti, lors des différentes réunions de travail fin 2023 et 2024 entre les services de l'Etat, les intercommunalités, le Département et l'Agence de l'Eau, qu'un co-portage de ce PTGE par les 2 EPCI était la meilleure façon de fonctionner.

Sur la base de ces échanges, par courrier du 29 janvier 2024, le Préfet de la Drôme a officiellement sollicité ARCHE Agglo et Valence Romans Agglo pour porter ce PTGE en fléchant VRA comme animateur et coordinateur de la démarche.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5721-2

CONSIDERANT la réunion bilatérale constructive entre les élus de Valence Romans Agglo et ARCHE Agglo du 7 juin qui a permis de poser les bases d'un partenariat entre les 2 collectivités pour le co-portage du PTGE

Considérant l'avis du bureau du 4 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le coportage du PTGE Drôme des collines avec Valence-Romans Agglo ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mercuriol-Veaunes, le 11 juillet 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric  
SAUSSET  
Date de signature : 15/07/2024  
Qualité : Le président ArcheAgglo